

LES DOCUMENTS

Compte administratif Rapport de présentation

Année 2021 - Bandol

AR Prefecture

083-218300093-20220624-DEL_20222406_06-BF
Reçu le 01/07/2022
Publié le 01/07/2022

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif.

Sommaire

- I. Le vote du compte administratif**
 - A. Définition
 - B. Procédure d'adoption
- II. Présentation des équilibres budgétaires et financiers**
 - A. La section de fonctionnement
 - B. La section d'investissement
 - C. La capacité d'autofinancement et la capacité de désendettement
 - D. Le taux d'épargne brute
 - E. Dettes et charges financières
- III. Actions menées en 2021:**
 - A. Les animations, la culture et la médiathèque
 - B. la jeunesse
 - C. Les travaux
- IV. Les budgets annexes**

I. Le vote du compte administratif

A. Définition

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

B. Procédure d'adoption

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal doit élire son président de séance. L'article L 2121-4 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. L'article L1612-12, alinéa 2 du CGCT précise que le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

II. Présentation des équilibres budgétaires et financiers

A. La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAP	LIBELLE	Réalisation 2014	% Evolution 2013/2014	Réalisation 2015	% Evolution 2014/2015	Réalisation 2016	% Evolution 2015/2016	Réalisation 2017	% Evolution 2016/2017	Réalisation 2018	% Evolution 2017/2018	Réalisation 2019	% Evolution 2018/2019	Réalisation 2020	% Evolution 2019/2020	Réalisation 2021	% Evolution 2020/2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 363 305	-9,54%	4 776 213	-10,95%	4 604 210	-3,60%	4 627 052	0,50%	4 738 257	2,40%	5 036 236	6,29%	4 269 765	-15,22%	4 752 345	11,30%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 552 855	3,05%	10 239 119	-2,97%	10 421 684	1,78%	10 446 089	0,23%	10 214 703	-2,22%	10 127 702	-0,85%	9 982 567	-1,43%	10 272 381	2,90%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	526 903	65,46%	644 011	22,23%	529 193	-17,83%	650 196	22,87%	1 223 577	88,19%	1 551 898	26,83%	1 532 353	-1,26%	1 491 147	-2,69%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 763 763	3,55%	3 848 012	2,24%	3 515 802	-8,63%	3 147 330	-10,48%	2 741 176	-12,90%	2 202 589	-19,65%	2 219 640	0,77%	1 873 906	-15,58%
66	CHARGES FINANCIERES	359 824	-0,49%	326 179	-9,35%	295 355	-9,45%	262 045	-11,28%	300 567	14,70%	154 486	-48,60%	205 073	32,75%	195 943	-4,45%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	604 799	46,45%	164 912	-72,73%	178 642	8,33%	63 666	-64,36%	64 094	0,67%	34 922	-45,51%	38 839	11,22%	88 664	128,28%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	457 871	-0,31%	384 510	-16,02%	462 829	20,37%	424 513	-8,28%	411 122	-3,15%	629 847	53,20%	725 629	15,21%	773 240	6,56%
		21 629 319	1,28%	20 382 956	-5,76%	20 007 714	-1,84%	19 620 891	-1,93%	19 693 496	0,37%	19 737 680	0,22%	18 973 867	-3,87%	19 447 627	2,50%

Evolution des charges à caractère général 2014-2021



Les dépenses à caractère général ont augmenté de + 11,30% en raison de la reprise d'activité en 2021 par rapport à l'année 2020 qui a connu un arrêt important de nombreuses activités en raison de la Covid.

Les dépenses liées au COVID en 2021:

	2021
Exonérations apportées aux commerçants	227 298 €
Pertes recettes du casino (par rapport à 2019)	530 456 €
Dépenses liées aux exigences sanitaires (gel, masques, distributeurs, nettoyages des locaux..)	25 639 €

Les charges de personnel ont augmenté de + 2,90 % en 2021. Cette augmentation de la masse salariale de + 289 815 € est due essentiellement au GVT et aux recrutements rendus nécessaires pour renforcer l'encadrement notamment dans la filière technique.

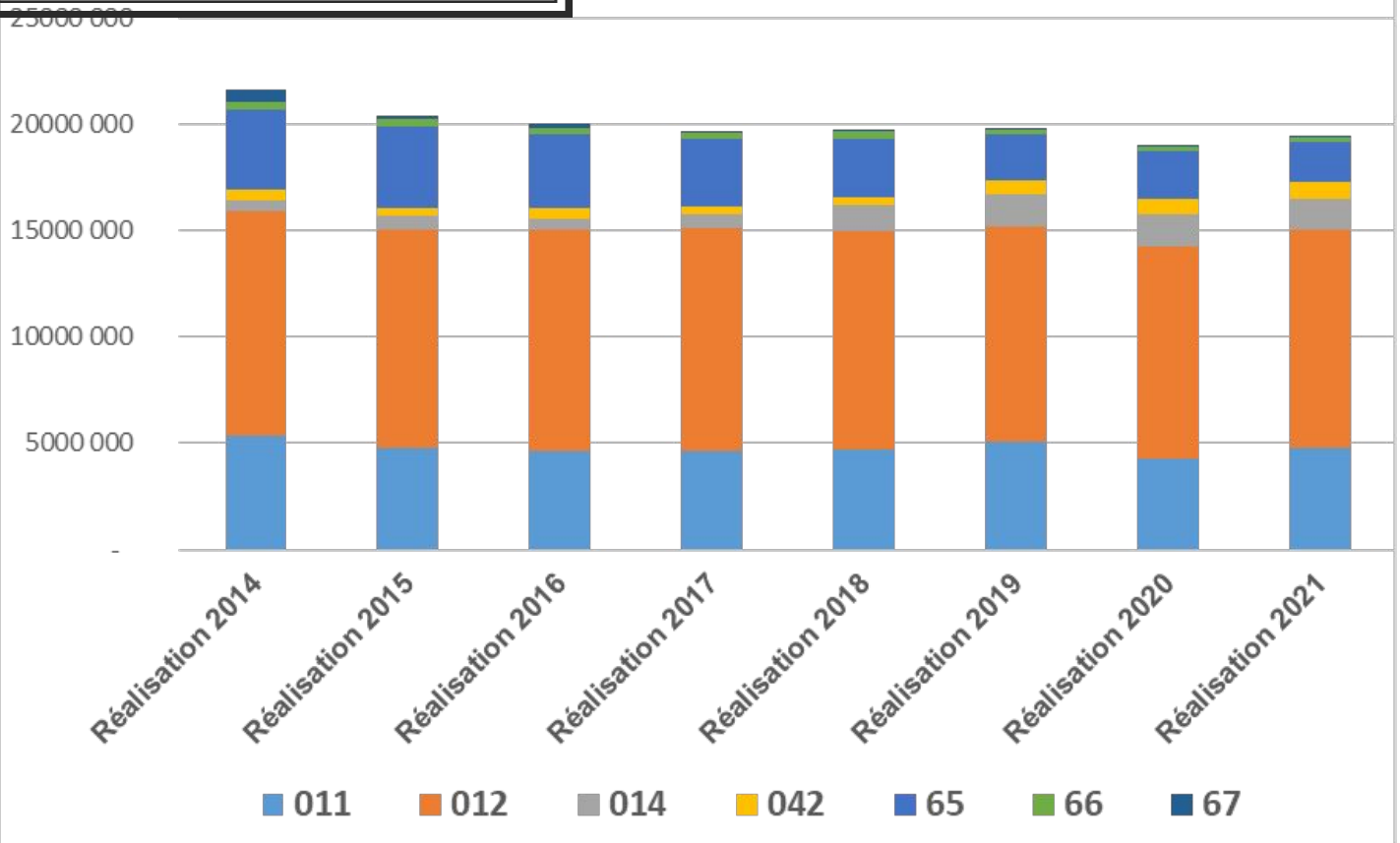
En 2021, 15 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie B ont pu bénéficier d'une revalorisation de l' IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions, et Expertise) au regard de leurs responsabilités, de leur changement de fonction ou de la valorisation de leur expérience professionnelle. Par ailleurs, un complément indemnitaire annuel (CIA) a été versé à 32 agents de catégorie C, 2 agents de catégorie B, et 3 agents de catégorie A.

Il convient de noter que cette année encore le niveau des dépenses de personnel est en dessous de celui de l'année de 2014.

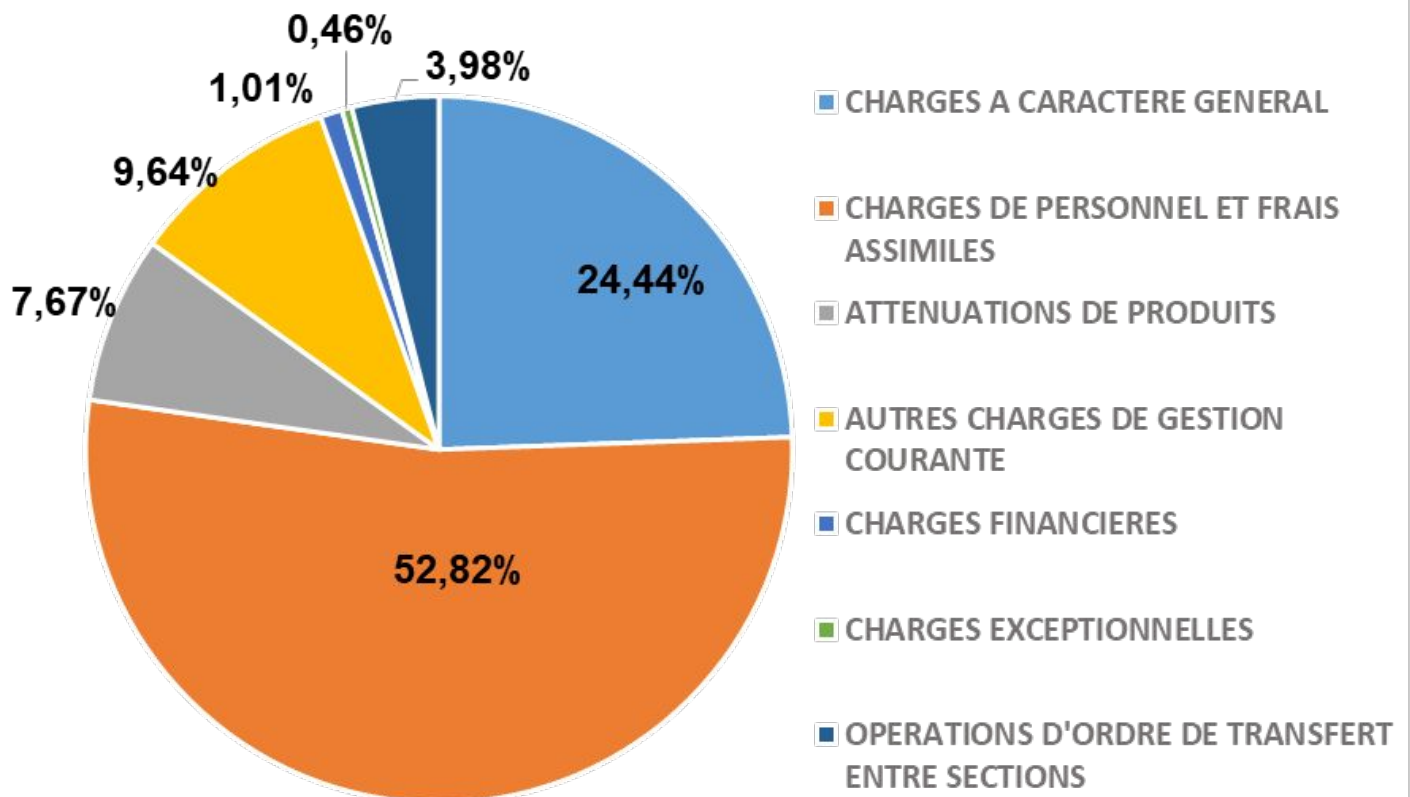
La baisse de l'augmentation du chapitre 66 entre 2020 et 2021 est liée à la baisse de l'endettement de la commune.

NATURE	LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	381 156	346 936	311 072	280 390	250 179	234 540	215 720	204 627
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-21 432	-20 757	-15 716	-18 346	50 388	-80 054	-10 647	-8 684
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES	100							
TOTAL		359 824	326 179	295 355	262 045	300 567	154 486	205 073	195 943

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014-2021



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



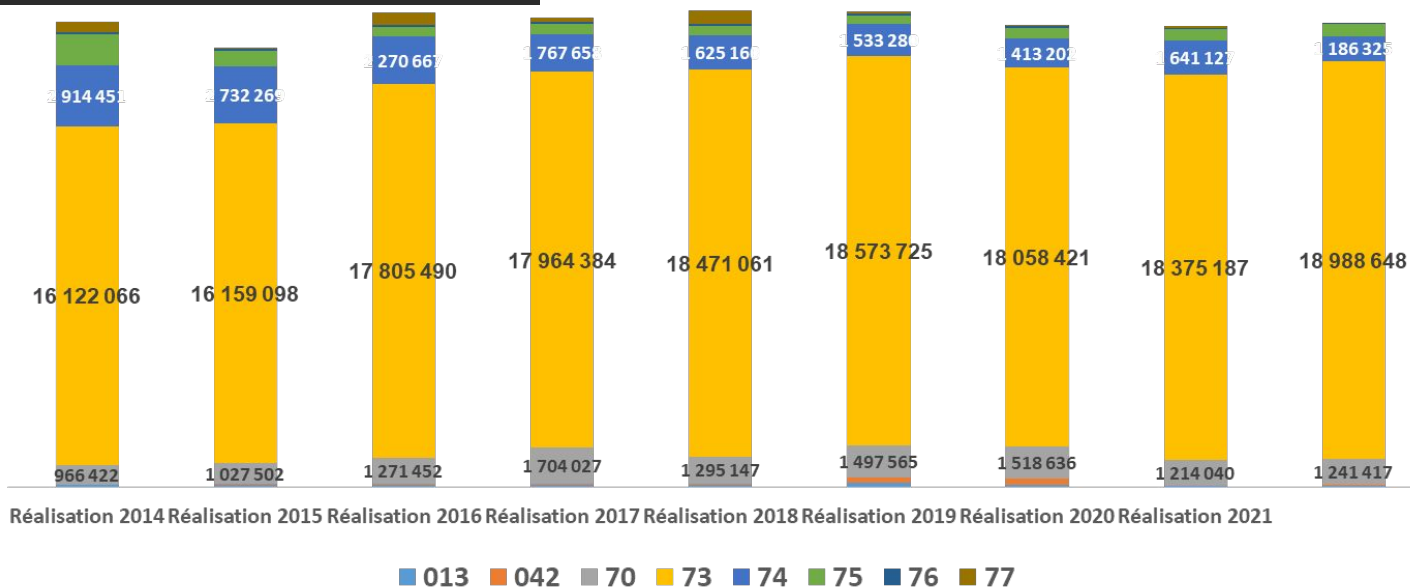
CHAP	Libellé	Reçu le	Publié le	Réalisation 2015	% 2014/2015	Réalisation 2016	% 2015/2016	Réalisation 2017	% 2016/2017	Réalisation 2018	% 2017/2018	Réalisation 2019	% 2018/2019	Réalisation 2020	% 2019/2020	Réalisation 2021	% 2020/2021
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	79 097	3,68%	109 235	38,10%	113 727	4,11%	111 121	-2,29%	203 594	83,22%	83 909	-58,79%	51 537	-38,58%	40 053	-22,28%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 027 502	6,32%	1 271 452	23,74%	1 704 027	34,02%	1 295 147	-23,99%	1 497 565	15,63%	1 518 636	1,41%	1 214 040	-20,06%	1 241 417	2,25%
73	IMPOTS ET TAXES	16 159 098	0,23%	17 805 490	10,19%	17 964 384	0,89%	18 471 061	2,82%	18 573 725	0,56%	18 058 421	-2,77%	18 375 187	1,75%	18 988 648	3,34%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 732 269	-6,25%	2 270 667	-16,89%	1 767 658	-22,15%	1 625 160	-8,06%	1 533 280	-5,65%	1 413 202	-7,83%	1 641 127	16,13%	1 186 325	-27,71%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	743 255	-50,15%	435 383	-41,42%	471 799	8,36%	412 412	-12,59%	397 795	-3,54%	472 585	18,80%	523 525	10,78%	547 960	4,67%
76	PRODUITS FINANCIERS	100 812	-2,59%	97 956	-2,83%	95 253	-2,76%	91 875	-3,55%	88 607	-3,56%	85 180	-3,87%	81 782	-3,99%	77 759	-4,92%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	467 296	1628,41%	46 776	-89,99%	578 257	1136,24%	191 455	-66,89%	643 407	236,06%	99 226	-84,58%	68 292	-31,18%	78 774	15,35%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	51 460	246,11%	20 279	-60,59%	34 674	70,98%	41 841	20,67%	265 943	535,60%	322 108	21,12%	1 965	-99,39%	39 452	1907,94%
		21 360 789	-7,99%	22 057 238	3,26%	22 729 778	3,05%	22 240 072	-2,15%	23 203 916	4,33%	22 053 267	-4,96%	21 957 454	-0,43%	22 200 388	1,11%

En 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 1,11%, malgré les exonérations apportées aux commerces liées à la situation sanitaire pour un montant de 227 298 €.

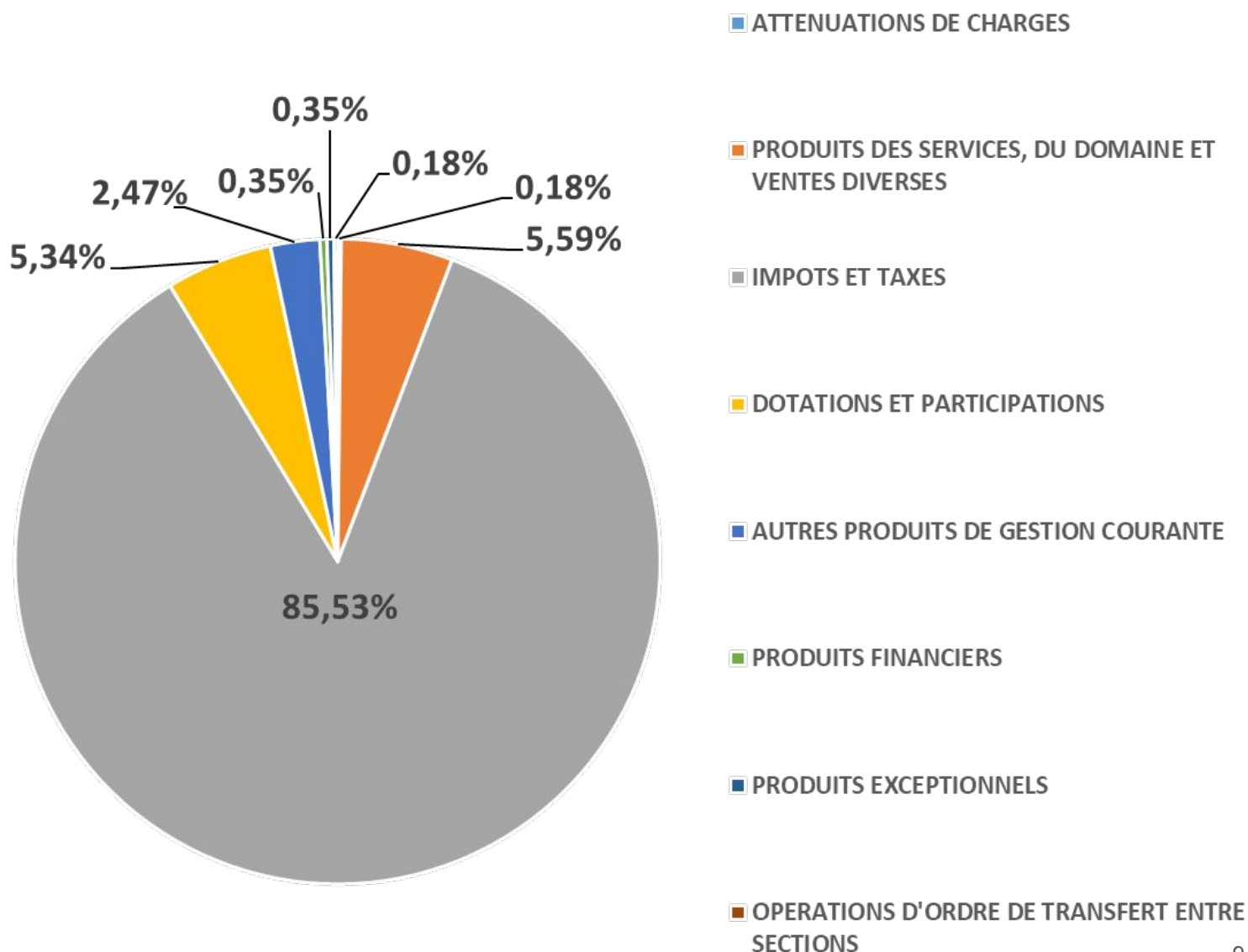
Pour le chapitre 73, le produit des jeux a baissé de - 9,82% par rapport à 2020 et de 43,72% si on compare avec les chiffres avec l'année 2019, donc avant la crise sanitaire. Entre 2014 et 2021 le produit des jeux a diminué de - 834 414€. Par contre sur la même période les droits de mutation ont augmentés de +1 555 342€. En 2021 ils s'élèvent à 2 635 330 €.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) ont augmenté de +2,25% par rapport à 2020 mais ils ont baissé de 18,25% si on compare avec les chiffres de 2019.

Le chapitre 74 baisse de 15,35% en raison de l'écrêtement de la DGF. Cet écrêtement est calculé en fonction de la population et du potentiel fiscal. En sont donc exonérées les communes dont le potentiel fiscal est le plus faible. Par ailleurs, pour assurer sa soutenabilité, il fait l'objet d'un plafonnement et ne peut dépasser 1% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

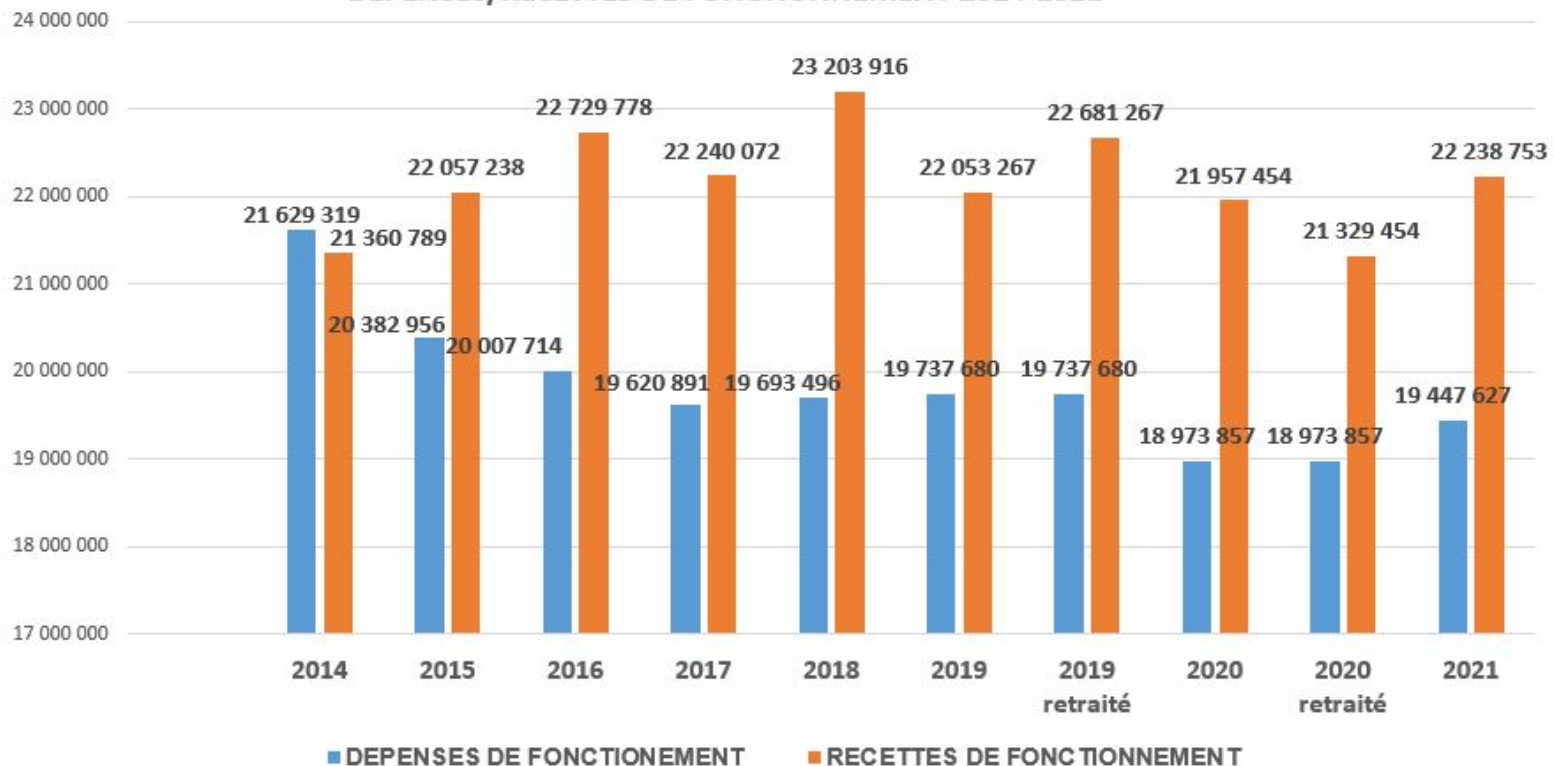


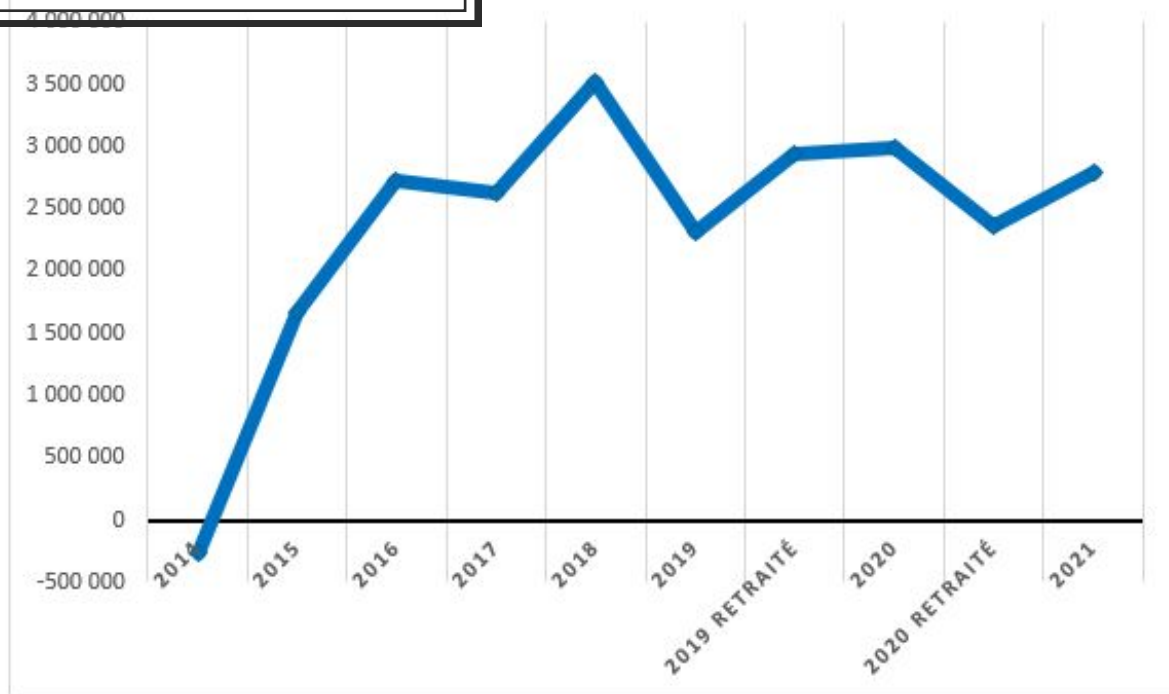
Recettes de fonctionnement 2021



RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 retraité	2020	2020 retraité	2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 629 319	20 382 956	20 007 714	19 620 891	19 693 496	19 737 680	19 737 680	18 973 857	18 973 857	19 447 627
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 360 789	22 057 238	22 729 778	22 240 072	23 203 916	22 053 267	22 681 267	21 957 454	21 329 454	22 238 753
RESULTAT	- 268 530	1 674 282	2 722 064	2 619 180	3 510 420	2 315 587	2 943 587	2 983 598	2 355 598	2 791 127

DEPENSES/RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014-2021

EVOLUTION DU RESULTAT SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2014/2021

En 2014, la section de fonctionnement était déficitaire de - 268 530 €, alors même que les charges à caractère général avaient baissé de 9,54%.

En 2015 elle était excédentaire, les charges à caractère général ayant baissé de - 10,95 % et les charges de personnel - 2,97 %. La fiscalité a été augmentée par l'arrêté préfectoral de 8,35 % et la ville a instauré la majoration de 20 % sur les résidences secondaires.

En 2016 le résultat de la section de fonctionnement s'élevait à 2 722 064 €. Ce résultat s'explique tant par la maîtrise des dépenses de fonctionnement (- 1,84 %) que par un dynamisme des recettes (+ 3,05 %).

En 2017, même si on relevait une baisse des recettes de fonctionnement de - 489 707 €, supérieure à celle des dépenses qui ont diminué de - 386 823 €, le résultat de la section de fonctionnement s'élevait à + 2 619 180 €.

En 2018 le résultat de la section de fonctionnement était de 3 510 420 €: Ce résultat correspond à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, qui n'ont augmenté que de +0,45% (+ 85 996€), et au dynamisme des recettes réelles de fonctionnement (+ 3,3% soit +739 743€). En 2018 la ville a procédé à une reprise du budget de l'assainissement à hauteur de 500 000€. La ville a autofinancé par l'excédent de la section de fonctionnement les investissements réalisés en 2018 (2,7 millions hors dette) et augmenté son fond de roulement.

En 2019 le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 2 315 587€. Ce résultat était en deçà de celui de 2018 pour deux raisons essentiellement :

- Absence de la recette exceptionnelle de 500 000€ relative au reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement
- Le solde de l'attribution de compensation n'a pas été rattaché, par erreur, sur l'année 2019 notamment en raison de son versement sur le P503 de 2020 et non sur celui de 2019 en journée complémentaire.

Toutefois, en 2019 le niveau de dépenses de fonctionnement est en 2019 inférieur à celui des années 2013, 2014, 2015 et 2016.

L'année 2020, a connu son niveau de dépenses de fonctionnement le plus bas depuis 2014. Cette baisse est liée au confinement et à l'arrêt des activités culturelles, sportives, associatives, périscolaires. Les recettes de fonctionnement n'ont baissé que de -0,43% mais sans le reversement du solde de l'AC de 2019 sur 2020 (628 000€) la baisse des recettes aurait été de - 3,28%.

En 2021, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 2 791 127€. Ce résultat est très satisfaisant au vu des résultats des années antérieures. Le niveau des dépenses est relativement bas en raison de la situation sanitaire qui a occasionné une baisse des activités.

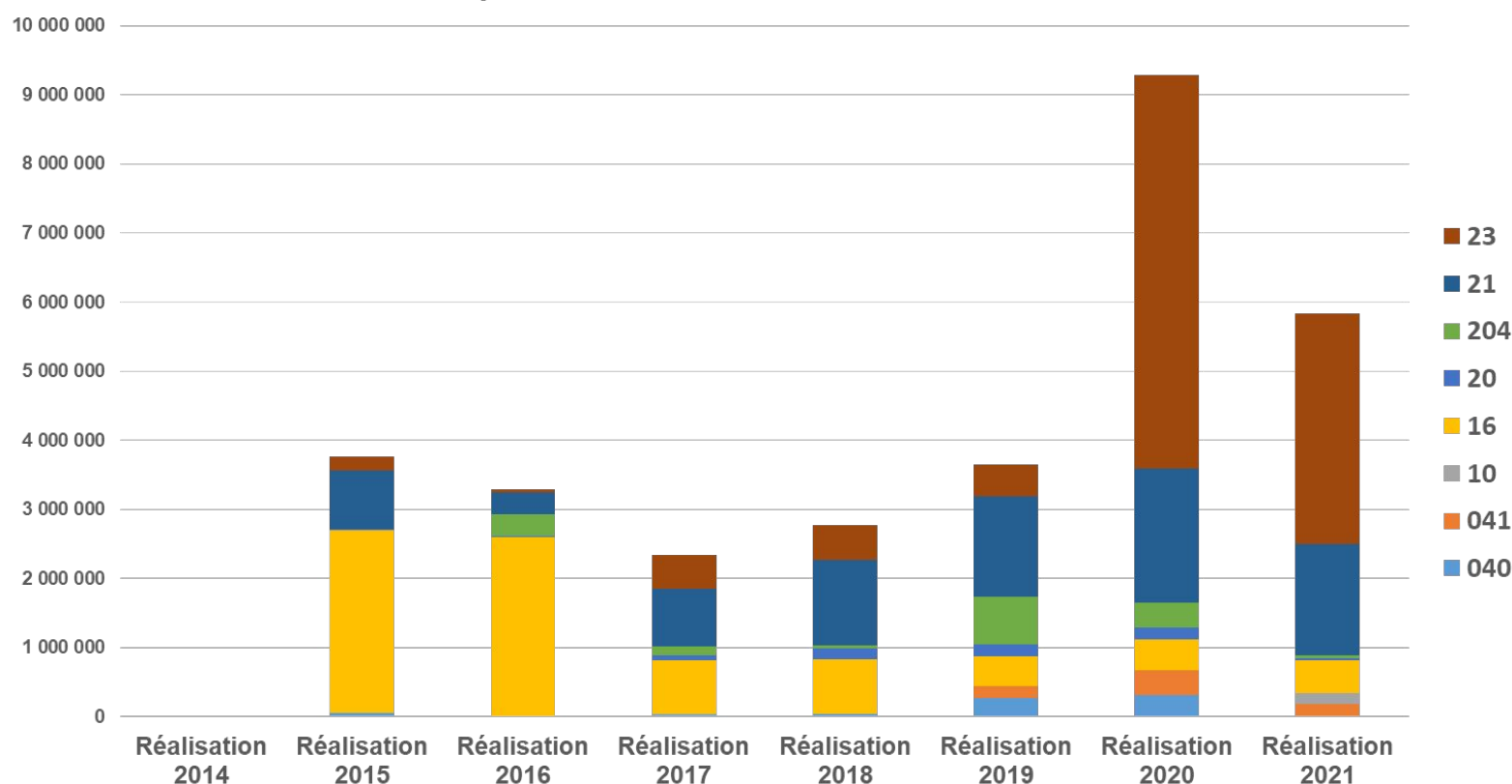
Les recettes sont en légère hausse en raison notamment des droits de mutation. Par ailleurs même si la ville a procédé à des exonérations elles ont été moins importantes qu'en 2020.

B. La section d'investissement

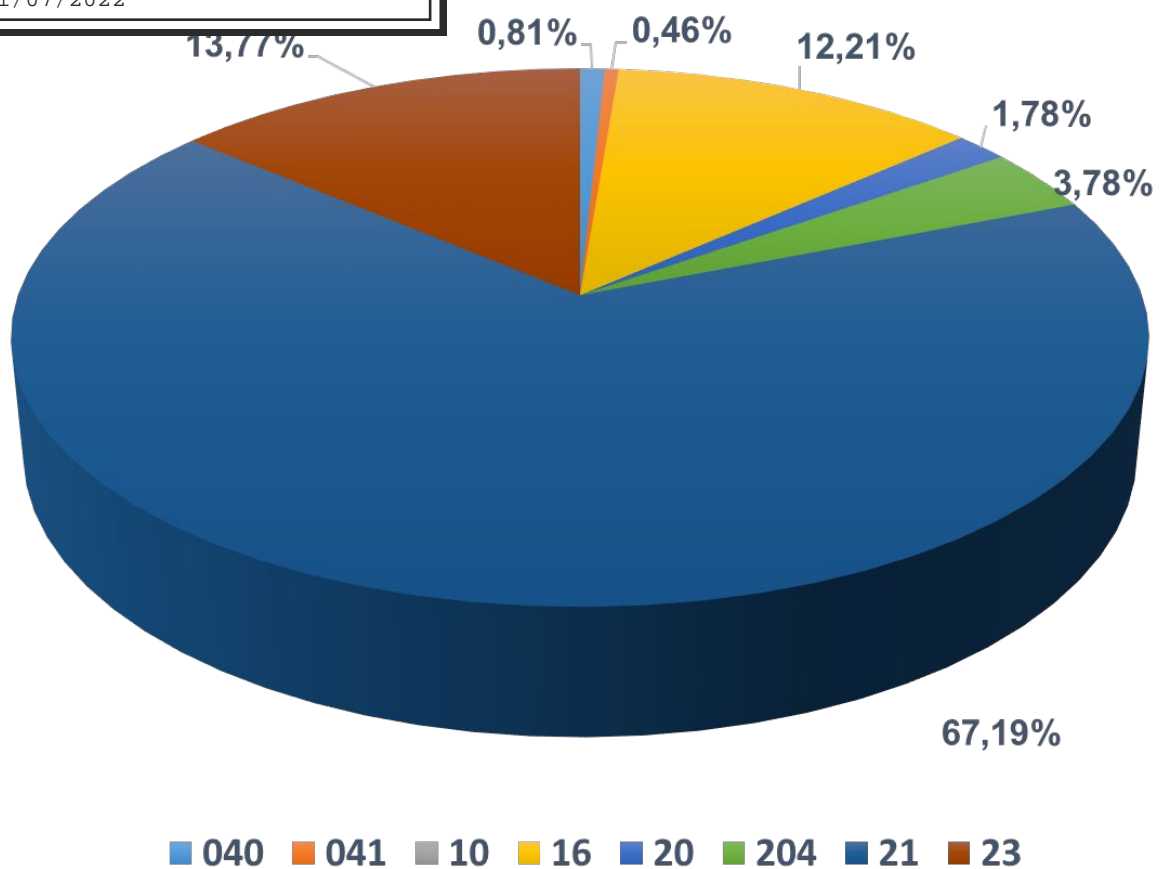
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Libellé	Réalisation 2014	% 2013/2014	Réalisation 2015	% 2014/2015	Réalisation 2016	% 2015/2016	Réalisation 2017	% 2016/2017	Réalisation 2018	% 2017/2018	Réalisation 2019	% 2018/2019	Réalisation 2020	% 2019/2020	Réalisation 2021	% 2020/2021
040	OPÉRAT D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	51 460	246,1%	20 279	-60,6%	34 674	71,0%	41 841	20,7%	265 943	535,6%	322 108	21,1%	1 965	-99,4%	39 452	1907,9%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	-	-100,0%	-	-	-	-	-	-	171 499	-	349 701	103,9%	188 204	-46,2%	22 504	-88,0%
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-	-	13 006	-	-	-	-	-	1 966	-	160 818	8079,2%	-	-100,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 654 908	-27,8%	2 575 924	-3,0%	770 079	-70,1%	795 646	3,3%	433 846	-45,5%	450 028	3,7%	467 052	3,8%	594 483	27,3%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 392	-87,4%	20 526	367,4%	77 634	278,2%	153 343	97,5%	175 609	14,5%	169 758	-3,3%	28 891	-83,0%	86 511	199,4%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	-	320 000	-	123 412	-61,4%	48 250	-60,9%	690 267	1330,6%	364 215	-47,2%	44 195	-87,9%	184 273	317,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	846 649	-37,2%	308 840	-63,5%	834 834	170,3%	1 223 996	46,6%	1 458 324	19,1%	1 935 468	32,7%	1 604 340	-17,1%	3 272 322	104,0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	201 575	-91,7%	45 346	-77,5%	483 809	966,9%	510 397	5,5%	457 794	-10,3%	5 690 666	1143,1%	3 333 076	-41,4%	670 413	-79,9%
		3 758 985	-51,3%	3 290 931	-12,5%	2 337 648	-29,0%	2 773 473	18,6%	3 653 281	31,7%	9 283 910	154,1%	5 828 541	-37,2%	4 869 957	-16,4%

Depenses d'investissement 2014-2021



REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021



■ 040 ■ 041 ■ 10 ■ 16 ■ 20 ■ 204 ■ 21 ■ 23

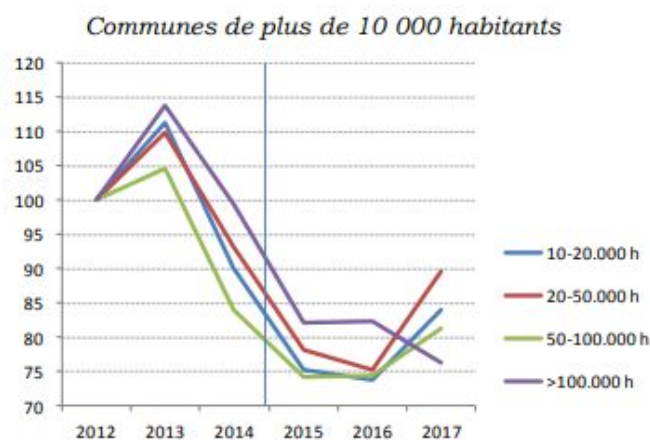
En 2021, sur les chapitres 21 et 23, la ville a investi 3 942 735€ contre 4 937 416 € en 2020, 7 626 134 € en 2019, 1 916 118 € en 2018, 1 734 393 € en 2017 et 1 318 643€ en 2016.

Les dépenses totales d'investissement 2021 sont au dessus de la moyenne des dépenses de la période 2014-2021.

Investissement : effet du cycle électoral.

L'investissement suit un cycle en lien avec le rythme électoral : baisse l'année des élections et la suivante et hausse ensuite.

Graphique 9 - Évolution des dépenses d'équipement par habitant, selon la taille des communes (base 100 en 2012)

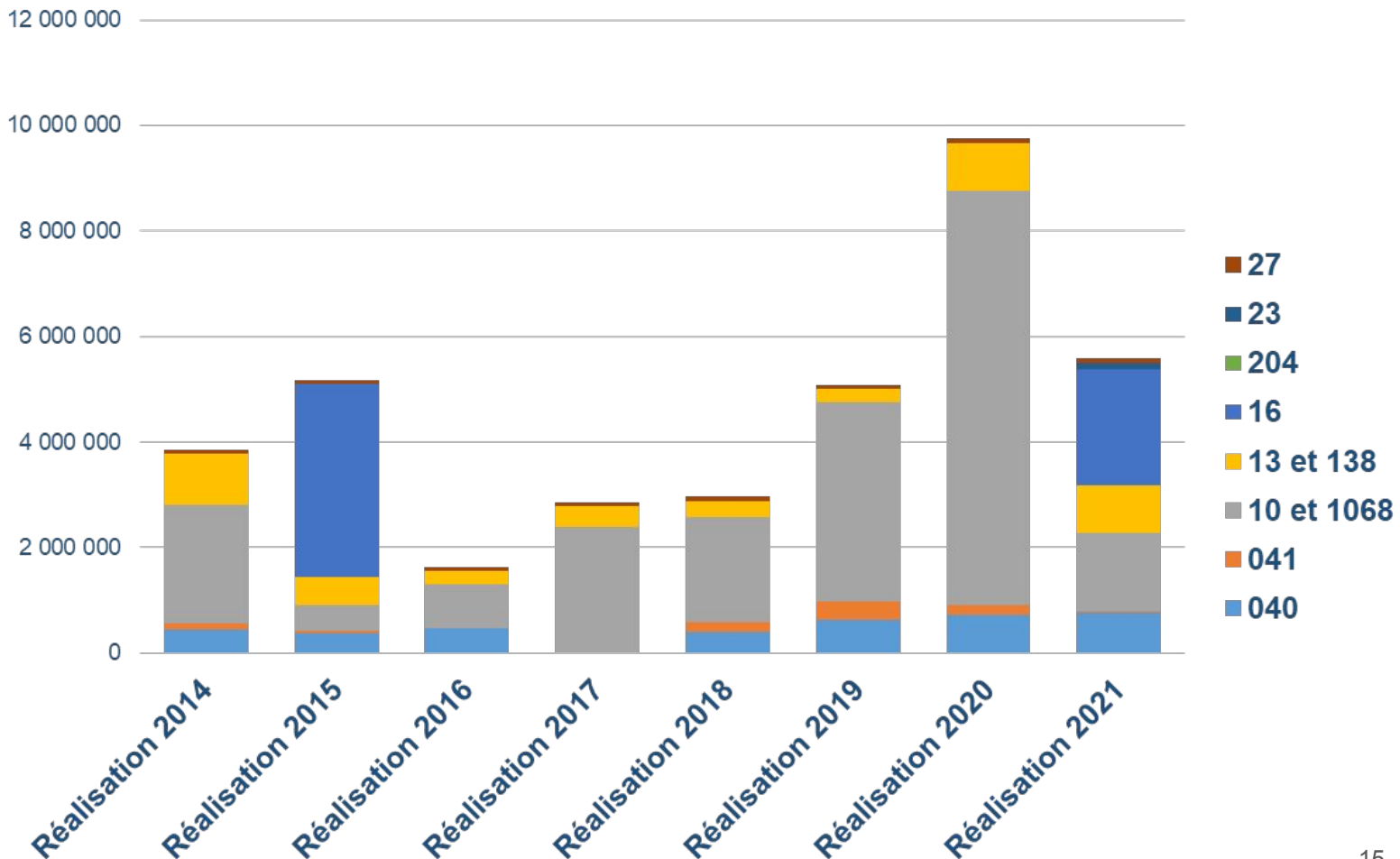


Source : DGFIP, comptes de gestion.

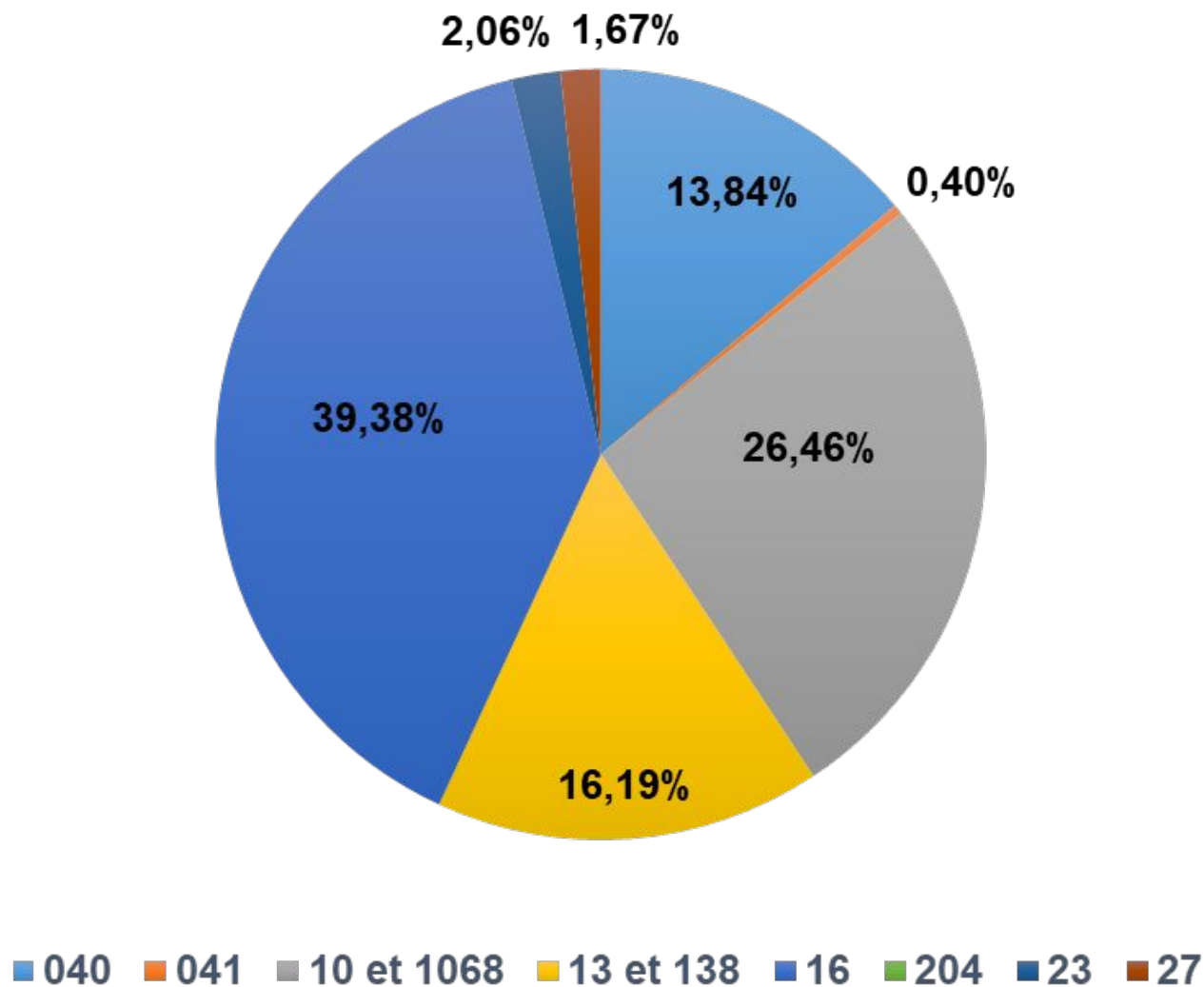
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisation 2014	% 2013/2014	Réalisation 2015	% 2014/2015	Réalisation 2016	% 2015/2016	Réalisation 2017	% 2016/2017	Réalisation 2018	% 2017/2018	Réalisation 2019	% 2018/2019	Réalisation 2020	% 2019/2020	Réalisation 2021	% 2020/2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	457 871	-0,3%	384 510	-16,0%	462 829	20,4%		-100,0%	411 122		629 847	53,2%	725 619	15,2%	773 240	6,6%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	116 791	-48,2%	45 346	-61,2%	-	-100,0%		0,0%	171 499		349 701	103,9%	188 204	-46,2%	22 504	-88,0%
10 et 1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 237 622	-34,9%	492 057	-78,0%	831 819	69,0%	2 404 033	189,0%	2 002 744	-16,7%	3 786 012	89,0%	7 849 767	107,3%	1 478 581	-81,2%
13 et 138	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	980 233	-11,3%	517 112	-47,2%	264 883	-48,8%	379 181	43,2%	294 222	-22,4%	235 719	-19,9%	904 970	283,9%	904 970	0,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-100,0%	3 666 665		1 950	-99,9%	150	-92,3%	-	-100,0%	750		-	-100,0%	2 200 460	#DIV/0!
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES									10 050			-100,0%	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
23	IMMOBILISATIONS EN COURS									160		76	-52,4%	-	-100,0%	115 152	#DIV/0!
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	66 216	5,0%	69 527	5,0%	73 004	5,0%	76 654	5,0%	80 486	5,0%	84 511	5,0%	88 736	5,0%	93 173	5,0%
		3 858 733	-47,1%	5 175 217	34,1%	1 634 485	-68,4%	2 860 018	75,0%	2 970 284	3,9%	5 086 616	71,3%	9 757 296	91,8%	5 588 081	-42,7%

Recettes d'investissement 2014-2021



Répartition des recettes d'investissement 2021



Les recettes d'investissement 2021 sont constituées par l'emprunt, des dotations et fonds globalisés ainsi que des subventions d'équipements reçues.

L'emprunt de 2,2 millions d'euros a été souscrit pour financer l'indemnité de résiliation amiable pour la maison des vins.

La Ville a autofinancé la majeure partie des travaux de 2021. Le produit des amendes de police s'élève à 140 493€.

Concernant les subventions en 2021:

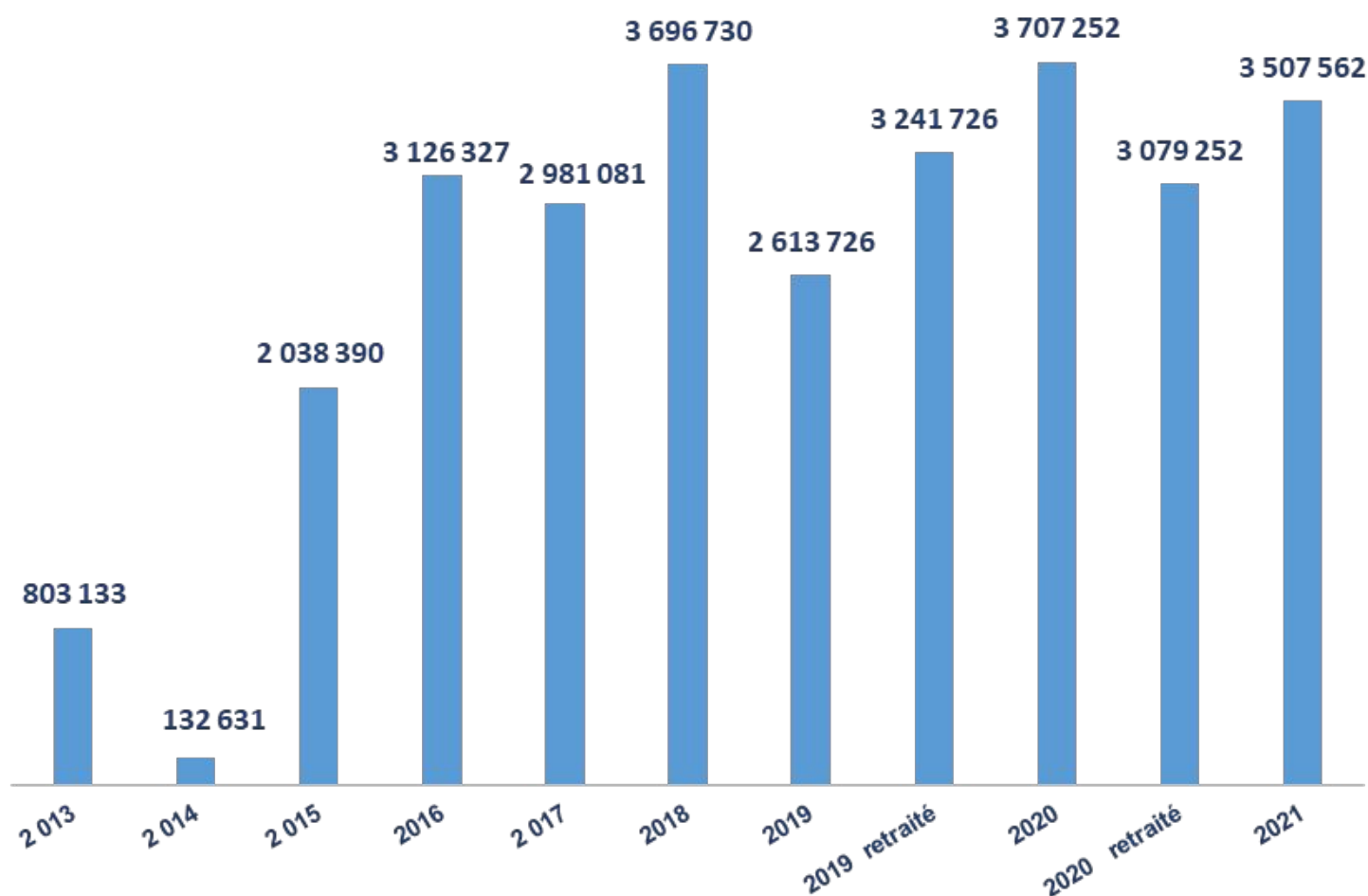
- ❖ la région a versé
 - le solde du CRET pour 259 607 €
 - une participation aux dépenses covid pour 6648€
 - acquisition véhicule CCFF pour 16 790€

C. La capacité d'autofinancement et la capacité de désendettement

Retraitement de l'épargne brute (CAF brute), de la capacité de désendettement (CDD) et du taux d'épargne brute (TEB) en 2019 et 2020:

- Mauvaise imputation du solde de l'attribution de compensation (AC) sur 2020 au lieu de 2019 (628 000€).
- Stock de dette : du fait de la dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement le stock de dette de ces budgets a été repris au budget principal. Or en l'absence de PV de transfert signé en 2019 le stock de dette apparaît encore au 31 décembre alors qu'il ne devrait pas apparaître. Les écritures de transfert ont été passées en 2020.
- Épargne brute retraitée: il faut ajouter le solde de l'AC en 2019 et le soustraire en 2020.
- CDD retraitée: il faut ajouter le solde de l'AC au dénominateur en 2019 et le soustraire en 2020. Il faut également soustraire le stock de dette des budgets annexes au numérateur en 2019.
- TEB retraité: il faut ajouter le solde de l'AC au numérateur en 2019 et le soustraire en 2020.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

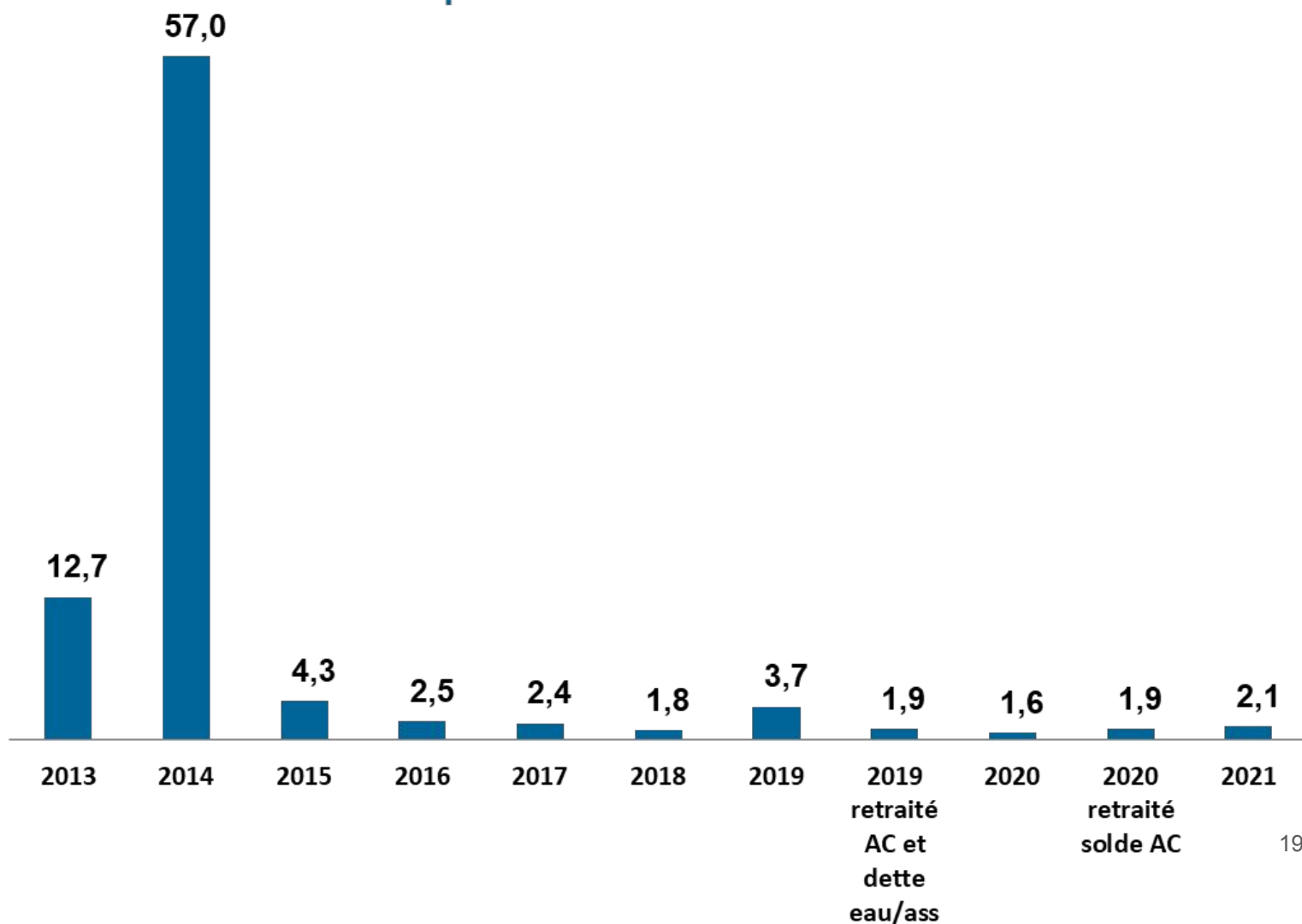
Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs. Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement).

La capacité de désendettement est exprimée en nombre d'années, et constitue une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Les ratios ont été retraités en 2019 et 2020.

En 2021 la CDD est de 2,1 année, gage de solvabilité pour les banques. Ce critère doit être couplé au taux d'épargne brute.

Capacité de désendettement



D. Le taux d'épargne brute

TAUX D'EPARGNE BRUTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 retraité	2020	2020 retraité	2021
EPARGNE BRUTE OU CAF BRUTE	133	2 038	3 126	2 981	3 697	2 614	3 242	3 707	3 079	3 508
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 309	22 037	22 695	22 198	22 938	21 731	22 359	21 956	21 328	22 199
TAUX EPARGNE BRUTE	0,6%	9,2%	13,77%	13,43%	16,12%	12,03%	14,50%	16,88%	14,44%	15,80%

Ce ratio traduit la part des recettes qui ne sont pas consacrées à la couverture des charges courantes mais qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la moyenne du taux d'épargne brute est de 19,5% en 2019 (source : les collectivités locales en chiffres - 2021 page 47). En 2021 ce taux est de 15,80% pour Bandol..

E. Dettes et charges financières

Evolution des dettes et des charges financières

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunts et dettes assimilées/dépenses d'investissement (compte 1641 et 16441)	2 654 908	2 575 924	768 229	795 046	433 846	450 028	467 052	594 203
Charges financières/Dépenses de fonctionnement (chap 66)	359 824	326 179	295 355	262 045	300 567	154 486	205 072	195 943

III. Actions menées au cours de l'année 2021

A. Les animations, la culture et la médiathèque

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses annulations d'événements extérieurs, en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19, jusqu'en juin. Ce fut le cas pour le Printemps des Potiers ou encore des événements sportifs ou nautiques. Comme pour 2020, la programmation estivale a été conçue pour éviter les grands rassemblements et assurer le maintien des manifestations.

- **Animations estivales:**

Ainsi, la commune a reconduit le concept des « Terrasses des Aoûtiennes » en installant 5 scènes de 25m² tout le long du quai de Gaulle, durant 14 jours. Tous les soirs, une programmation jazz/soul/funk était proposée sur chaque scène de 20h à 23h.

Ensuite, la commune a lancé une deuxième édition des « Lumières de la ville », un parcours de mise en lumière, projections mapping et installations lumineuses dans la ville durant 10 jours. Le thème s'est décliné autour des fonds marins et de la biodiversité avec une collaboration exceptionnelle avec le célèbre plongeur photographe biologiste Laurent Ballesta pour la réalisation du mapping projeté sur la place de l'église.

Plus de 8000 personnes ont été comptabilisées pour assister aux projections sur la place de l'église. Exposition et rencontre avec le dessinateur Plantu. Les feux d'artifices ont pu se dérouler comme à l'accoutumée. Celui du 14 juillet dédié au 250ème anniversaire de la naissance de Beethoven et celui du 21 août a décliné le thème autour d'Aretha Franklin, à l'occasion de la sortie du Biopic « Respect ».

Pour la rentrée, pour contrôler les jauges la ville a dû mettre en place des « fan zone », notamment pour le forum des associations, pour le salon du polar ou pour le salon nautique.

- Pour fêter Halloween avec les enfants, la journée du 31 octobre s'est très bien déroulée. Le défilé musical des comédiens-danseurs a connu un grand succès, y compris les ateliers installés le long du quai qui n'ont pas désempilé tout au long de la journée.
- **Les festivités de fin d'année**
 - Inauguration des illuminations : annulation de la distribution de vin chaud et marrons chauds pour cause de pandémie.
 - Inauguration des animations réussie avec une prestation artistique le « piano volant ». Les vitribulles ont fonctionné tout au long de la période et les énigmes ont trouvé leur public. Le public était au rendez-vous avec plus de 5 000 visiteurs sur la période (en moyenne 300 par jour).
- La parade du Père Noël a connu également un beau succès sur son parcours dans les quartiers de la ville.

● La culture

Cette année 2021 fut une nouvelle fois perturbée par la crise sanitaire liée au Covid 19. La galerie a dû fermer ses portes jusqu'au 20 mai, puis imposer des jauges, le port du masque et le pass sanitaire.

Ainsi, l'exposition de la collection départementale prévue en ouverture de saison n'a pas pu être présentée. Ensuite, l'exposition du printemps des potiers a dû également fermer ses portes après avoir ouvert une journée au public. En compensation, une exposition virtuelle a été proposée sur www.galerie-ravaisou.com avec la proposition d'une visite en 3 dimensions. Résultats : plus de 8 000 visiteurs sur le site et près de 5 200 visites de la galerie virtuelle !

L'exposition d'œuvres monumentales de Nicolas Lavarenne a connu un immense succès dans l'espace public. Les nombreux retours positifs font l'unanimité. La seconde exposition monumentale prévue par l'artiste Benoit Lemercier a été annulée.

A travers des actions de valorisation et de médiation perpétuelles, la Galerie Ravaisou gagne en visibilité et sa fréquentation ne cesse d'augmenter pour atteindre en 2019 plus de 5 000 visiteurs sur 10 mois. Malgré un creux au cœur de l'été, la fréquentation de l'année 2021 est légèrement plus importante.

Conséquence de la crise sanitaire liée au Covid 19, le théâtre a fermé ses portes au public durant la première partie de l'année jusqu'à l'été. La majorité des spectacles ont été reportés, sauf « un Océan d'Amour », premier spectacle jeune public qui a pu accueillir les scolaires (150 enfants de CE2 et CM1).

Les spectacles ont donc repris le 25 septembre 2021 avec un partenariat avec la Scène Nationale de Châteaувallon et la présentation du spectacle de danse « 8m3 ». Nous avons ainsi pu présenter 12 dates jusqu'en décembre en rassemblant près de 1800 spectateurs. A cela, il faut ajouter les deux spectacles jeune public proposés aux scolaires de l'école élémentaire (environ 400 enfants).

A noter les succès des concerts de Cali (250), Debout sur le zinc (150) et les spectacles de Jean-Pierre Darroussin (300) et Vérino (complet).

La crise sanitaire et les différents reports ont largement impactés la fréquentation. Une baisse générale est constatée dans les lieux culturels.

● La médiathèque

En 2021 la médiathèque a ouvert 257 jours dans l'année. Elle a effectué 20973 prêts et reçu 6611 visites adultes et 2960 visites jeunesse.

En ce qui concerne l'activité de la jeunesse, 26 animations ont été organisées pour les adhérents (230 personnes).

Pour les scolaires 99 classes ont été reçues pour l'élémentaire et 17 classes pour les maternelles.

B. La jeunesse

● Le centre aéré

Le projet éducatif territorial est en vigueur depuis 2021 et écrit pour la durée d'un mandat municipal, il donne les orientations politiques, idéologiques et éducatives à développer et à décliner sur les projets pédagogiques des structures municipales,

C'est également un outil de communication en direction des familles.

● Missions

- Organiser des loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés et répondre à un besoin de garde des familles en périscolaire et extrascolaire, organiser et animer la pause méridienne des écoles maternelles et élémentaire.
- Participer à la coordination des actions enfance jeunesse
- Élaborer et écrire les projets pédagogiques en équipe à chaque période
- Axe important : La participation de l'enfant
- Les enfants sont acteurs de leur temps de loisirs, mise en place d'outils tels que les conseils d'enfants, forums, boîtes à idées, les bilans « smiley » en fin d'activité.
- Les enfants à partir de 5 ans sont porte-parole de leur groupe et participent aux réunions bilan hebdomadaires de l'équipe d'animation à chaque période de vacances.
- Actions sur la citoyenneté et le civisme
- Accueillir les stagiaires de l'animation dans leur parcours de formation professionnelle

● Le Centre Aéré en chiffres

- Péri-scolaire du matin 55 enfants différents sur 2 lieux d'accueil groupe scolaire Octave Maurel et l'école Bois Maurin
- Péri-scolaire du soir 180 enfants différents sur 2 lieux d'accueil Centre Aéré et école Bois Maurin
- Mercredi 110 enfants différents inscrits
- La fréquentation est moindre et due aux protocoles à respecter et du public touché par la pandémie.
- Petites vacances et Août : 200 à 250 enfants différents sur le Centre Aéré
- Juillet : 250 à 300 enfants différents sur l'école Bois Maurin et au Centre Aéré

Pour accueillir un maximum d'enfants l'été dans des conditions sanitaires optimales, L'ouverture de l'école Bois Maurin en ALSH s'est imposée en 2020 et a perduré en 2021

● Faits marquants

- **Crise sanitaire**

L'équipe s'est adaptée et mobilisée en fonction des protocoles sanitaires qui ont impacté l'organisation et l'accueil.

- **Obtention du label VAE de l'Unicef**

Vidéo réalisée par les enfants « agis pour tes droits » illustration projetée lors de la signature, une création dans le cadre du projet départemental des centres de loisirs engagés pour la C.I.D.E initié par les Francas à la Garde.

- **Projets éveil culturel et ouverture sur le monde**
 - « La grande lessive » exposition internationale autour d'un même thème avec un cahier des charges. En 2021 les écoles et les Cardalines se sont joints au centre pour exposer au parc du Canet en mars et octobre
 - projet « rouvrir le monde » par la DRAC PACA (interruption cause covid)
 - prix des liserons, rencontre avec les illustrateurs et vote des enfants « mers et merveilles »
 - exposition, rencontre, atelier avec la galerie Ravaisou et la Pension Magali
 - semaine de la laïcité, ateliers, bandes dessinées

○ Le développement durable

Centre écohérent, activités, rencontre, label depuis 2012, tri potager éducation à l'environnement et au développement durable, Partenaire : les Francas.

Projet : engagement volontaire dans une démarche globale de prise en compte des enjeux actuels

Ligue Protection des oiseaux, installation de nichoirs, mangeoires, en janvier 2018 convention pour trois années

Observation découverte des espèces et lutte contre les chenilles processionnaires

- **Formation des animateurs avec les francas**
 - Egalité filles/garçons
 - Education à la citoyenneté et aux droits de l'enfant
 - Expériences scientifiques et malles ludo
 - Engagement environnement et développement durable, label centre A'ere

- **La petite enfance**
 - **La crèche**

L'année 2021, est une année toujours marquée par l'épidémie de COVID-19. De nombreuses fêtes ou sorties ont été annulées, pour respecter les consignes sanitaires qui préconisent l'absence de regroupement (nombre élevé d'adultes dans les locaux) ainsi que le non brassage d'enfants appartenant à des groupes différents. Toutefois, les venues régulières des enfants sur la structure pour participer à des activités se sont poursuivies avec un nombre limité d'enfants sur chaque groupe.

Voici les activités réalisées en 2021 :

- Galettes : le 6 et 7 janvier 2021, préparation de la couronne des Rois.
- Réalisation des crêpes avec les enfants le 6 et 7 février 2021,
- Réalisation de masques pour le carnaval (février 2021),
- Préparation exposition « droits de l'enfant » en lien avec l'UNICEF du 19 au 26/11/2021. Thème « Rire, jouer, rêver ».
- Participation au concours des crèches provençales 1er prix remporté !!
- Gain reversé à l'association N'Ji qui vient en aide aux enfants malades.
- Participation au Téléthon le 3 décembre 2021, réalisation par les enfants d'un photophore joliment décoré, qui sera remis aux familles moyennant un don. Invitation des familles à participer à une activité sur la structure.
- Venue du lutin du Père Noël sur la matinée du 6/12/2021

Quelques évènements ont été annulés en raison de la situation sanitaire:

- Participation à la fête de Noël du 15 décembre 2021,
- Pas de sorties sur l'extérieur réalisées.

La halte garderie

En 2021, 85 enfants ont été inscrits mais une fréquentation en dents de scie en raison de la situation sanitaire.

Plusieurs évènements en 2021:

- Fermeture due à un confinement avec accueil des enfants de personnel prioritaires du 06 avril 2021 au 16 avril 2021
- Deux fermetures de l'établissement dues à des enfants positifs à la Covid 19.
- Participation à la Grande Lessive aux mois de mars (les jardins suspendus) et au mois d'octobre (les oiseaux). Exposition éphémère de travaux des enfants autour de la Terre.
- Éveil corporel tous les jeudi avec l'association Accord à Corps.
- Organisation du Téléthon avec des ateliers parents/enfants.
- Passage de lutin de Noël
- Spectacle de Noël pour les petits avec la la compagnie Coconut

Liste non exhaustive des travaux réalisés en 2021 (dont le montant est supérieur à 10 000€).

❖ Travaux sur voirie communale:

Rue du 8 mai - réfection route	48 942€
Rue du 8 mai - réfection trottoirs avec des pavés	85 212€
Chemin de Roumpinas - Réfection	109 329€
Installation de plots solaires sur les passages piétons	22 893€
Avenue des lavandes	83 050€
Rue Molière	118 714€
Boulevard Victor Hugo-béton teinté	48 942€
SNB - ceinture en béton	32 662€
Avenue des citronniers - trottoirs	22 108€
Rue de Buffon- aménagement de voirie	12 720€
Rue Albert 1er- création d'une longrine en béton	11 490€
Parking Central- création de réseaux	11 214€

❖ Bâtiments:

Rénovation de la façade de l'Eglise	231 039€
Théâtre Jules Verne-Rénovation plafond acoustique	17 780€

❖ Véhicules

Peugeot 208	10 464€
Véhicule 4X4 CCFF	50 712€
Tracteur Kubota	46 800€

❖ Eclairage public/Electricité

Achats - Illuminations	15 036€
Mise en place de prise d'alimentation électrique pour le point chaud du restaurant scolaire	10 511€
Eclairage public Montée Maillet	15 725€
Eclairage public Capitainerie	30 375€

❖ Achat de matériel

Barrière de police Galva pour les animations	15 036€
Isoloirs et urnes pour les élections	16 137€
Achat et installation d'un pigeonnier contraceptif	15 641€
Achat d'un poste de secours - plage du casino	18 575€
Achat de 4 poteaux incendie	17 640€

❖ Travaux d'aménagement

Fin des travaux et aménagements des espaces verts	290 452€
Réfection des terrasses-allées Jean Moulin	40 326€

Handi plage

IV. Les budgets annexes

	CHAMBRE FUNERAIRE	PARKING	PORT	VILLE	TOTAL BUDGETS CONSOLIDES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 229,45 €	1 057 859,06 €	510 583,51 €	19 447 626,73 €	21 029 298,75 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 200,00 €	1 372 230,91 €	652 413,07 €	22 238 753,37 €	24 281 597,35 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	186 780,21 €	2 839 352,08 €	4 869 957,06 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	787,13 €	229 143,44 €	2 523 894,30 €	5 109 886,33 €	
Restes à réaliser Dépenses		162 633,63 €	247 311,05 €	1 305 935,65 €	
Restes à réaliser Recettes			25 953,00 €	22 600,00 €	

	CHAMBRE FUNERAIRE	PARKING	PORT	VILLE	TOTAL BUDGETS CONSOLIDES
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 970,55 €	314 371,85 €	141 829,56 €	2 791 126,64 €	3 252 298,60 €

BP (budget primitif):

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982).

CA (compte administratif) Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Dépenses réelles de fonctionnement:

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale, en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement:

Total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement:

Prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales

Epargne brute :

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

Epargne nette :

Epargne brute moins annuité en capital de la dette

Annuité de la dette:

Composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital.

Capacité de désendettement :

Rapport de l'encours dette à l'épargne brute. C'est le temps que mettrait une collectivité à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

FPIC:

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Taxe sur le foncier bâti (TFB) :

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers. La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière dans la commune où est situé le bien imposable et d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Ainsi, par exemple, si vous êtes propriétaire au 1^{er} janvier, vous êtes redevable de la taxe foncière pour l'année entière, même si vous vendez le bien au cours de l'année. Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

Taxe sur les résidences secondaire (THRS) :

À l'horizon 2020, 80% des Français ne paieront plus la taxe d'habitation pour leur résidence principale. Les résidences secondaires ne sont en revanche pas exemptées du paiement de cette taxe.

Le montant de la taxe est calculé d'après la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances, sur la base des taux fixés par les collectivités locales. Le taux de la THRS peut être majoré entre 5% et 60%.

Attribution de compensation

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre les communes et l'EPCI. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique (la liste détaillée des impositions prises en compte est décrite au V* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts), moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

La présentation des données budgétaires :

- **Les comptes des communes sont publiés sur le site**
 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- **Des différences de présentation existent entre la maquette de la M14 et la DGCL (direction générale des collectivités locales). Ces différences de présentation sont expliquées sur le site**
 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> dans la rubrique « méthodologie des données individuelles/Définition comptable des comptes des communes »